



Traité Troumot

Michna 2 - Chapitre 11

דָּבַשׁ תְּמָרִים וַיֵּין תְּפוּחִים וְחֶמֶץ סִתּוּנִיּוֹת, וְשָׁאֵר כָּל מֵי פְרוֹת שָׁל
תְּרוּמָה,

רַבִּי אֱלִיעֶזֶר מְחִיב קֶרֶן וְחֶמֶשׁ;
וְרַבִּי יְהוֹשֻׁעַ פּוֹטֵר.
וְרַבִּי אֱלִיעֶזֶר מְטַמָּא מִשּׁוּם מַשְׁקָה.
אָמַר רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ:
לֹא מִנּוּ חֲכָמִים שְׁבַעַה מַשְׁקִין כְּמוֹנֵי פְטָמִים,
אֲלֵא אָמְרוּ:
שְׁבַעַה מַשְׁקִין טְמֵאִים, וְשָׁאֵר כָּל הַמַּשְׁקִין טְהוּרִין:

Pour le miel de dattes, le cidre, le vinaigre et tous autres jus fabriqués à partir de fruits de térouma : Rabbi Eli'ézer oblige à payer le montant plus un cinquième et Rabbi Yehochoua dispense [de payer le cinquième]. Rabbi Eli'ézer leur donne le statut des liquides en ce qui concerne l'impureté (toumat machkine). Rabbi Yehochoua lui réplique : les Sages n'ont pas compté sept liquides comme les compteurs d'aromates (qui mélange les quantités par estimation), mais ils ont dit : sept liquides impurs et tous les autres liquides sont purs.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions